



CHÈRES PIEDMONTAISES ET CHERS PIEDMONTAIS,

Tout d'abord, sachez que depuis le 12 octobre dernier, votre conseil municipal était déjà en action à la suite de la mise en candidature pour les élections municipales du 7 novembre et il n'y a pas eu d'opposition. C'est donc avec une grande fierté et en toute humilité que nous vous représenterons pour les quatre prochaines années.

Bien entendu, c'est un honneur et un privilège exceptionnel de représenter sa communauté. C'est avec engagement, passion, détermination et intensité que tous ensemble nous le ferons.

Nous avons une superbe municipalité, dynamique et en croissance. Il faut protéger notre communauté et l'environnement. Les citoyens de Piedmont nous ont confié des responsabilités importantes. Je suis convaincue que nous allons accomplir de belles choses. Notamment, le centenaire de Piedmont que nous aurons le bonheur de souligner au cours de ce mandat.

D'ailleurs, c'est avec beaucoup d'enthousiasme que nous avons procédé, le 24 septembre dernier, au dévoilement des quatre premiers panneaux du circuit patrimonial de Piedmont. Il s'agit d'un projet historique et culturel qui parle de nous, de notre communauté, des familles souches et des bâtisseurs de notre magnifique municipalité.

C'est un projet rassembleur, autour duquel plusieurs membres de notre collectivité et certains de notre administration se sont réunis afin de permettre sa concrétisation à l'aube de notre 100° anniversaire.

Je vous invite à prendre le temps de découvrir chacun des panneaux, qui sont déjà installés et de rester à l'affût lors de nos prochaines réalisations au cours des mois qui suivront!

Par ailleurs, il est aussi important de noter que le prochain budget sera élaboré comme toujours avec rigueur puisque l'année 2022 s'annonce teintée de plusieurs imprévus avec un fort taux d'inflation.

J'aimerais également souhaiter la bienvenue à nos nombreux nouveaux citoyens tout en les conviant à s'inscrire sur Voilà (site Internet : piedmont.ca) et à nous suivre sur Facebook.

En terminant, je profite de l'occasion pour vous remercier de votre solidarité et soutien envers nos commerçants. Je souhaite vous faire part de mes vœux de bonne et heureuse année 2022 tout en espérant qu'elle soit sous le signe de la bienveillance pour tous!

Nathalie Rochon Mairesse

Administration

ÉVALUATION RÔLE TRIENNAL 2022-2024

Le rôle d'évaluation qui a été déposé le 30 septembre dernier, pour les années 2022, 2023, 2024, représente en moyenne une augmentation de 8 % par rapport aux valeurs antérieures. Ce rôle entre en vigueur au 1er janvier 2022, mais vous pouvez dès maintenant consulter l'évaluation de votre propriété. Si vous constatez des irrégularités aux évaluations déposées ou si vous n'êtes pas satisfaits de l'évaluation municipale de votre propriété, vous pouvez demander une révision de l'évaluation en vous procurant le formulaire prévu à cet effet auprès du service d'évaluation de la MRC des Pays-d'en-Haut et en acquittant les frais exigés pour cette demande. Notez que toute demande de révision doit être déposée au plus tard le 30 avril 2022.

Comparatif d'évaluation

- Évaluation imposable dépôt du rôle 2019-2021 : 663 869 100 \$
- Évaluation imposable 1er novembre 2021 : 728 017 200 \$
- Évaluation imposable dépôt du rôle 2022-2024 : 786 948 300 \$

BUDGET 2022

Le Conseil municipal travaille présentement à l'élaboration du budget 2022. Celui-ci sera présenté lors d'une assemblée spéciale qui sera tenue le 20 décembre 2021. Un document explicatif sur ce budget sera distribué avec votre compte de taxes municipales qui vous sera transmis à la mi-janvier.

CONGÉ (PÉRIODE DES FÊTES)

Les bureaux de l'Hôtel de ville ainsi que le département des travaux publics seront fermés du 22 décembre 2021 au 5 janvier 2022 inclusivement.

COMPTE DE TAXES 2022 4 VERSEMENTS

Votre compte de taxes sera mis à la poste vers le 18 janvier prochain. En 2022, pour toute somme supérieure à 300 \$, notez que votre facture de taxes sera payable en **4 versements égaux.**

Le premier versement sera payable le **17 février 2022.** Quant aux deuxième, troisième et quatrième versements, ils seront payables comme suit : **17 mai, 17 août, 17 novembre.**

Bien que vous puissiez acquitter votre compte en vous présentant au comptoir de l'Hôtel de ville (chèques, débit ou argent comptant), nous vous encourageons à effectuer vos paiements en ligne ou au guichet automatique de la plupart des institutions financières.

DATE DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL 2022

Bien qu'au moment de rédiger ce bulletin le nombre de personnes pouvant assister en présentiel aux assemblées du Conseil demeure restreint, les citoyens sont toujours les bienvenus aux séances du conseil municipal qui se tiendront aux dates ci-après mentionnées. L'ordre du jour des séances est disponible sur le site Internet de la municipalité le vendredi précédant la journée de l'assemblée.

Les assemblées du conseil ont lieu dans la salle de l'Hôtel de ville au 670, rue Principale. Veuillez prendre note que les séances du conseil débuteront à 19 h. Notez également que les assemblées sont diffusées en direct sur notre site Facebook.

- 10 janvier 7 février 7 mars 4 avril 2 mai
- 6 juin 4 juillet 1er août 6 septembre
- 3 octobre 7 novembre 5 décembre

REGISTRE DES PERSONNES VULNÉRABLES

Dans le cadre du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées à l'intérieur du plan de mesures d'urgence (PMU), la municipalité désire améliorer les liens avec sa clientèle la plus vulnérable. En effet, lors d'une situation en sécurité civile, des personnes aînées ou handicapées, en perte d'autonomie (mentale ou physique), pourraient avoir besoin d'une aide particulière de la part des intervenants de la municipalité.

La municipalité souhaite donc tenir un registre municipal des personnes vulnérables qui résident sur son territoire. Ce registre vise à connaître les particularités qui doivent être prises en compte lors d'une intervention auprès de cette clientèle. De cette façon, les renseignements qu'il contient pourront être transmis aux intervenants terrain dans le but de favoriser une prestation de service adaptée et efficace lors d'un sinistre.

Vous pouvez vous inscrire ou inscrire une personne de votre entourage par téléphone au 450 227-1888 poste 224 ou par l'entremise d'un formulaire en ligne disponible sur le site Internet de la municipalité à :

piedmont.ca/services-aux-citoyens/mesuresurgence-securite-civile.html

Parce que nous avons la conviction que ce type d'action peut faire la différence et sauver des vies, nous espérons une grande participation.

Pour toute question sur le sujet ou si vous avez besoin d'un soutien, n'hésitez pas à nous contacter au 450 227-1888 poste 224.

CALENDRIERS MUNICIPAUX

Distribution semaine du 20 décembre

Votre calendrier mural sera mis à la poste sous peu. Vous le retrouverez dans votre casier personnel.

Quant au calendrier aimanté, **il sera distribué** dans les présentoirs des abris postaux, selon les secteurs déterminés. La prochaine fois que vous récupérerez votre courrier, pensez à jeter un coup d'œil au fond de l'abri postal afin de prendre votre calendrier aimanté.

Si vous n'avez pas reçu vos exemplaires des calendriers au début du mois de janvier, communiquez avec nous afin que nous puissions vous les faire parvenir.

CONVERSION DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC AU DEL



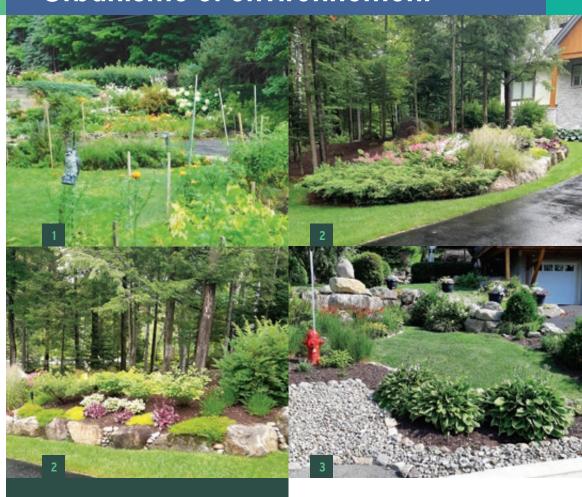
Lors d'un programme d'achat regroupé avec la Fédération québécoise des municipalités en 2020, la municipalité de Piedmont a conclu une entente ayant pour but l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL incluant l'installation et les services écoénergétiques.

Énergère inc. a produit le rapport d'étude de faisabilité tout en établissant la période de récupération de l'investissement sur une période entre 5 et 7 ans.

La municipalité est heureuse de vous informer que l'installation concluant le projet s'est terminée en octobre 2021. Si vous souhaitez nous signaler une défectuosité, il sera important de nous mentionner le **numéro inscrit sur la plaquette** d'identification des luminaires pour un repérage rapide.

MUNICIPAL

Urbanisme et environnement



CONCOURS VILLES ET VILLAGES FLEURIS (GAGNANTS)

Lors de l'assemblée du mois de septembre dernier, les gagnants du concours Villes et Villages fleuris ont été dévoilés. La gagnante dans la catégorie écoresponsable est madame Louise Boisclair (1). Pour la catégorie unifamiliale, le prix a été attribué à madame Suzanne Dumont et monsieur Guy Dufour (2). Finalement, madame Marie-Josée St-Laurent (3), s'est méritée la première place dans la catégorie multifamiliale.

Félicitations aux gagnants!

RAPPELS (COLLECTES)

Collecte du bac noir

Nous vous rappelons que du mois de novembre 2021 et ce, jusqu'au mois d'avril 2022, la collecte de votre bac noir ne s'effectue qu'**une fois par mois.** Consultez votre calendrier afin de connaître la date de collecte dans votre secteur.

Collecte des sapins de Noël

La date de collecte des sapins de Noël est le **17 janvier 2022.** N'oubliez pas de retirer toutes les décorations avant de le mettre en bordure de la route!

Urbanisme et environnement

DÉMARREUR À DISTANCE

Le retour à l'hiver correspond à celui des démarreurs à distance. Il est recommandé de **limiter au strict minimum l'utilisation** de cet équipement dommageable pour l'environnement.

NOURRISSAGE ARTIFICIEL DES CERFS DE VIRGINIE EN HIVER : GESTE À BANNIR

Le fait de nourrir les cerfs durant l'hiver part de bonnes intentions. Selon l'avis du ministère de la Faune, cette pratique a de nombreuses conséquences négatives et doit cesser. L'augmentation du nombre d'accidents routiers dû à leur présence autour des habitations, le développement de certaines maladies chez le cerf causé par la nourriture artificielle pouvant causer leur mort, la hausse du risque de transport des tiques ainsi que de la contamination de la maladie de Lyme sont quelques exemples de conséquences du nourrissage du chevreuil en hiver.

Ces animaux sont adaptés à leur habitat naturel où ils trouvent tout ce dont ils ont besoin pour vivre.



ÉCOCENTRE

Saviez-vous qu'un vieux réfrigérateur envoyé à l'enfouissement produit l'équivalent de 3,7 tonnes métriques de CO₂ soit une distance de 140 000 km parcourus en auto? Les gaz réfrigérants utilisés dans la fabrication de ces produits sont 14 000 fois plus puissants que le CO₂. Il est donc très important de recycler nos vieux appareils réfrigérants comme les déshumidificateurs, les climatiseurs, les congélateurs, les celliers et les thermopompes qui utilisent des gaz réfrigérants.

L'écocentre permet le recyclage et la valorisation de plusieurs objets et matériaux, dont ces appareils réduisant ainsi notre empreinte écologique. Aussi, les objets et les matériaux récupérés peuvent retrouver une deuxième vie et servir à la fabrication de nouveaux objets, au lieu d'être enfouis pour toujours dans un site d'enfouissement.

L'écocentre situé au 2135, chemin Jean-Adam, Saint-Sauveur (Québec) JOR 1R2 est ouvert à l'année selon les horaires suivants :

- Du 1er avril au 30 novembre : ouvert tous les jours (sauf le mercredi), de 7 h 30 à 16 h 15;
- Du 1er décembre au 31 mars : ouvert du mardi au samedi, de 7 h 30 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h.

Pour consulter
la liste des matériaux
acceptés,
visitez notre
site web
pour plus de
détails.





TEMPS DES FÊTES ÉCOLOGIQUES

Il y a plusieurs façons durant le temps des Fêtes de réduire notre empreinte écologique, sans pour autant diminuer le plaisir de ces moments en famille. **Voici quelques trucs :**



Cadeaux

- Produits locaux (marchés de Noël);
- Cadeaux fabriqués à la main;
- Offrir une activité (spectacle, cours de formation, concert, abonnement, etc.);
- · Produits réutilisables.

Emballage

- Le papier d'emballage non métallisé est recyclable;
- · Emballage en tissu (Furoshiki);
- Emballage avec du papier journal;
- Remplacer les rubans par de la ficelle en jute compostable;
- Récupérer les choux et autres décorations qui peuvent être réutilisés.

Transport

 Inviter les gens à prendre le transport en commun ou à covoiturer.

Décorations

- Installer une minuterie pour éteindre les lumières;
- Acheter des lumières DEL lors du remplacement des vieilles guirlandes;
- Fabriquer des décorations ou acheter des décorations usagées;
- · Utiliser les mêmes décorations chaque année.

Repas et nourriture

- Utiliser de la vaisselle compostable, recyclable ou réutilisable;
- Servir des petites bouchées avec des cure-dents et des serviettes de table en papier que l'on peut composter;
- · Servir des produits locaux;
- Créez vous-même un calendrier de l'avent réutilisable.

Travaux publics et horticulture

DÉNEIGEMENT

Bien que durant et après une tempête de neige chaque citoyen doit procéder au déblaiement de son entrée privée, nous vous demandons votre collaboration afin d'éviter de laisser des véhicules stationnés sur la rue ou en bordure du pavage, car cette pratique retarde les opérations de déblaiement et gêne le passage des véhicules d'urgence. D'ailleurs, nous en profitons pour vous rappeler que le stationnement sur les chemins municipaux est interdit et ce, en tout temps.

Le Service des travaux publics compte donc sur la collaboration de tous les automobilistes et des résidents afin qu'il puisse, encore cet hiver, fournir un service de déneigement de qualité permettant les déplacements sécuritaires de tous les usagers de la route.

APPELS D'URGENCE 911

En dehors des heures régulières de bureau, le « 911 » doit être utilisé non seulement pour les appels d'urgence; police, ambulance et incendie, mais aussi pour le département des travaux publics. Le répartiteur verra alors à acheminer votre appel au bon intervenant.

LE SUREAU ET LE SYSTÈME IMMUNITAIRE

Sambucus canadensis

Le sureau, grand arbuste indigène aux fruits comestibles.

Ses jolies fleurs blanc-crème parfumées se déploient au printemps. Ses baies violettes presque noires, en grappes retombantes sont très appréciées des oiseaux.

Les fleurs ainsi que les baies sont utilisées en herboristerie traditionnelle. Les baies cuites peuvent être transformées de plusieurs façons. Entre autres, en vin de sureau, en confitures, en sorbets et en teintures. La récolte se fait lorsque les baies sont matures de la mi-août à la mi-septembre.

Les **baies de Sambucus nigra** sont un tonique immunitaire, elles renforcent le système immunitaire et activent les globules blancs cela aide à la prévention de la contagion de certains virus.



Le sureau est un antiviral et antiseptique qui est recommandé pour les rhumes et grippes. Le sureau est aussi l'ami du système respiratoire, il libère les bronches et réduit la congestion.

C'est un excellent antioxidant riche en vitamine C.

Cette plante aux multiples vertus mérite sa place dans votre cours arrière. De croissance rapide, elle produira dès sa deuxième année de grosses grappes de fruits.

Le sureau s'adapte bien dans diverses conditions de sol mais préfère les sols riches et humides, il peut être exposé au soleil et à la mi-ombre.

La taille peut se faire sur les vieilles branches de 3 ans ceci favorisera la repousse de nouvelles branches plus productives.

Plantez un sureau pour l'ornemental, pour attirer les oiseaux, les papillons et pour le bien être de votre santé!

MUNICIPAL

Service des incendies



« NE LAISSEZ PAS LE FEU GÂCHER VOTRE TEMPS DES FÊTES »

Les risques d'incendies demeurent très présents durant la période des fêtes. Les pompiers de votre service de sécurité incendie, en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique, vous invitent à suivre quelques conseils de prudence afin d'éviter tout incendie pendant ce temps de réjouissance.

Le sapin de Noël naturel

- Choisissez un arbre dont les aiguilles sont vertes et ne se détachent pas facilement;
- Installez-le à une distance d'au moins un mètre de toute source de chaleur, telle qu'une plinthe électrique ou un foyer;
- Gardez toujours le pied du sapin humide en ajoutant de l'eau tous les jours;
- Éteignez toujours les lumières du sapin lorsque vous quittez votre domicile ou lorsque vous allez au lit.

Les lumières décoratives

- Utilisez des lumières décoratives homologuées CSA ou ULC;
- Pour vos décorations extérieures, installez des lumières décoratives conçues pour ce type d'utilisation;

 Utilisez des guirlandes de lumières en bonne condition, non fendillées et non séchées.
 Fixez les guirlandes lumineuses à l'aide de ruban isolant et n'utilisez jamais des clous, des punaises ou une brocheuse.

Les chandelles

- Allumez et placez vos chandelles loin des rideaux ou de tout autre objet inflammable;
- Ne laissez jamais vos chandelles allumées sans surveillance;
- Assurez-vous que vos chandeliers sont faits de matériaux non-combustibles et que leur base est stable;
- Rangez les allumettes et les briquets dans un endroit hors de la portée des enfants.

L'avertisseur de fumée

- Vérifiez le bon fonctionnement de votre avertisseur de fumée mensuellement;
- · Remplacez la pile au moins deux fois par année;
- Si celui-ci est âgé de plus de 10 ans, remplacez-le sans délais.

Pour obtenir plus d'information sur la prévention des incendies, communiquez avec votre service municipal de sécurité incendie ou visitez le site **securitepublique.gouv.qc.ca** à la section Sécurité incendie.

Votre service de sécurité incendie vous souhaite un joyeux temps des Fêtes!

HÔTEL DE VILLE

670, rue Principale, Piedmont QC JOR 1K0 © 450 227-1888 · info@piedmont.ca

GARAGE MUNICIPAL

568, boul. des Laurentides, Piedmont QC JOR 1KO © 450 227-1888

HEURES D'OUVERTURE

Du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30, vendredi de 8 h à 12 h

VISITEZ NOTRE SITE WEB: piedmont.ca

Pour joindre la mairesse, Nathalie Rochon : @ 450 227-1888, poste 231 maire@piedmont.ca

Pour joindre tous les autres services, un seul numéro à retenir, soit le 450 227-1888.

Pour information générale, vous pouvez également transmettre un courriel à : info@piedmont.ca.

Pour la liste complète des courriels et numéros de poste, n'hésitez pas à consulter notre site web à piedmont.ca.

Piémontais

Rédaction et coordination : Municipalité de Piedmont

Conseillère: Diane Jeannotte











